

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	11	11 + 4 pouvoirs

Date de convocation
7 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

Présents : **Cathy GREINER, Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Anne ROZAIRE, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : **Séverine HUSSON.**

Représentés : **Christine MEYER pouvoir donné à Dominique ROUSSEAU, Sébastien FRESSE pouvoir donné à Guillaume ÉTÉVÉ, Laurent NOISSETTE pouvoir donné à Christian BOURGAUX, Jean-Claude ROMARY pouvoir donné à Anne ROZAIRE.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : 56_2025 : Vente du lot n°2 du lotissement "Les Jardins du Presbytère" à M. Yohan HEQUET et Mme Lyssia MARET
N° de délibération : 56_2025

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	4	15	0	0	0

La commune a réalisé l'aménagement du lotissement « Les Jardins du Presbytère », situé à l'arrière de la rue de Mirecourt, comprenant 12 parcelles constructibles pour une superficie totale de 4 365 m².

Par délibération n°22-2024 du 8 avril 2024, le conseil municipal a fixé le prix des terrains à bâtir à **199 € / m²**.

M. Yohan HEQUET et Mme Lyssia MARET ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition du **lot n°2**, d'une surface de **335 m²**, d'un montant total de **66 665 € TTC**, conformément au tarif communal.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la vente de cette parcelle appartenant au domaine privé communal et d'habiliter M. le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Le Maire propose que le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants relatifs aux aliénations du domaine privé communal ;

VU la délibération n°22-2024 du 8 avril 2024 fixant le prix de vente des terrains du lotissement « Les Jardins du Presbytère » à 199 € le m² ;

VU l'aménagement réalisé par la commune du lotissement dénommé « Les Jardins du Presbytère », situé derrière la rue de Mirecourt, comprenant 12 parcelles pour une superficie totale de 4 365 m² ;

CONSIDÉRANT que M. Yohan HEQUET et Mme Lyssia MARET ont manifesté, par courrier en date du 3 novembre 2025, leur intérêt pour l'acquisition du **lot n°2**, d'une superficie de **335 m²**, au prix fixé par la commune ;

CONSIDÉRANT que le prix de cession, calculé sur la base de 199 € le m², s'élève à : **66 665 € TTC** ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal d'autoriser cette cession relevant du domaine privé communal ;

DÉCIDE :

Article 1 :

D'autoriser la vente du **lot n°2** du lotissement « Les Jardins du Presbytère », d'une superficie de **335 m²**, au profit de **M. Yohan HEQUET et Mme Lyssia MARET**, pour un montant de : **66 665 € TTC**.

Article 2 :

De dire que la vente sera réalisée par acte notarié reçu par Me Noémie KOEHL, notaire à ESSEY-les-NANCY.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 18 novembre 2025
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

Marcel TEDESCO
2025.11.18 12:05:05 +0100
Ref:9868315-14875362-1-D
Signature numérique
Maire